



Clos des Maurins

51, impasse des maurins
33240 VERAC
Mail : contact@clos-des-maurins.com
Téléphone : 06 85 52 90 34
Internet : www.clos-des-maurins.com

« Règlement intérieur du Clos des Maurins »

Notre gîte et nos chambres d'hôtes, sont des lieux privés, où nous vivons en famille.

Le public, ne peut donc y accéder librement. En conséquence, il est donc interdit d'y faire venir tout autre personne n'étant pas enregistrée en tant que locataire.

Nous vous accueillons chez nous afin de vous faire profiter des lieux et de notre hospitalité.

Les arrivées se feront à partir de 14h00 (*merci de préciser lors de la réservation votre heure approximative d'arrivée*).

Les départs se feront au plus tard à 11h00 (*car nous devons pouvoir disposer du temps nécessaire pour offrir aux personnes qui arrivent ensuite le logement le plus accueillant possible*).

Il est formellement interdit de fumer dans les logements.

Afin de respecter la quiétude du domaine, les Clients devront éviter de faire du bruit entre 22h00 et 8h00.

Tout évènement festif est absolument interdit.

En cas de perte des clés, une participation forfaitaire de 50 euros sera facturée.

Les Propriétaires déclinent toutes responsabilités de vols ou de dommages corporels survenus au sein de la Propriété.

Le WIFI est accessible gratuitement. En cas d'utilisation d'internet, le locataire s'engage à respecter les lois en matière de téléchargements et de consultation de sites. En cas de demande de la part des Autorités compétentes, nous sommes tenus de transmettre les coordonnées du Locataire ayant bénéficié de ladite connexion.

La fourniture de l'eau, de l'électricité et du chauffage (exceptée l'électricité de la borne de recharge de véhicule électrique) est incluse dans le prix de la location. Pour que cela, reste ainsi, et dans le but de

respecter l'environnement, il est demandé à chaque usager une consommation en eau et énergie responsable et raisonnée.

Nos hôtes s'engagent à rendre les logements en parfait état à la fin du séjour. Ils devront donc déclarer et assumer financièrement toute dégradation éventuelle dont ils seraient responsables.

L'accès à la piscine se fera entre 10h00 et 19h00.

L'accès à la Salle de sport se fera entre 8h00 et 19h00 (*excepté si celle-ci est occupée dans le cadre de soins « bien-être »*)

Plus spécifiquement pour le gîte :

De nombreux objets sont présents et listés dans chaque pièce.

Un état des lieux à l'arrivée et au départ sera effectué.

Le Client s'engage à assumer financièrement toute dégradation éventuelle ou disparition d'objet. A cet effet, une caution de 1 000 euros sera demandée. Le chèque de caution (ou empreinte bancaire) sera restitué après l'état des lieux de sortie.

Le gîte devra être laissé dans le même état tel que trouvé à votre arrivée.

Dans le cadre du tri sélectif des déchets applicable à Vêrac, des poubelles seront mises à disposition dans le domaine.

Le forfait ménage de fin de séjour de 70 euros (prestation optionnelle) n'inclue pas le nettoyage de la cuisine, ni le rangement (le Frigidaire devra être vidé et propre, four et plaques de cuisson, seront nettoyés). Si cela n'est pas effectué, alors une prestation spécifique de ménage de 70 euros sera exigée.

Les draps devront être retirés des lits et pliés à votre départ (les alèses de protection des matelas et oreillers doivent être tenus en place)

Les animaux sont autorisés (maximum 2) avec carnet de vaccination à jour.

Ils devront être tenus en laisse dans l'enceinte du domaine (hors jardin privatif clos du gîte).

Un supplément de 5 euros par jour et par animal sera demandé.

Dans le cadre de l'utilisation de la cheminée, vous disposerez de bois (voir avec les Propriétaires).

Plus spécifiquement pour les chambres d'hôtes :

Nos chambres ont été décorées et préparées soigneusement avec un concept ou (*presque*) tout est à vendre.

Un affichage avec détail de chaque objet et prix est disponible dans chaque chambre.

Nous vous invitons à prendre soin de ces espaces de vie et à vous rapprocher des Propriétaires pour toute demande d'achat d'objet.

Un état des lieux sera effectué avant chaque départ.

Le Client s'engage à assumer financièrement toute dégradation éventuelle ou disparition d'objet.

Les petits déjeuners (*en option*) seront servis dans un espace dédié entre 8h00 et 10h30.

Il est interdit de faire la lessive de linge et prendre des repas dans les chambres.

Souhaitant préserver votre intimité, nous éviterons d'aller dans votre chambre au cours de votre séjour.

En fonction de la durée du séjour, il pourra vous être proposé le renouvellement des draps et serviettes de bain.

Nous vous remercions, par avance, de votre compréhension et de votre collaboration et vous souhaitons un agréable séjour.

Cécile et Jean-François.

Pour le Locataire,

Lu et approuvé

Date et signature